

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

Mardi 02 juin 2026 à 19h30

EXTRAIT du registre des DÉLIBÉRATIONS
de la 3^{ème} séance

Date de la convocation :	27 mai 2026
Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	26
Procurations :	3
Publication de la liste :	08 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabien VÉTEAU, maire** ;

Présents :

Fabien VETEAU, Maire

Mme et Mrs Odile GINESTET, Yann GUEGAN, Philippe CAREAU, Bénénger BINET, Sandrine NGUYEN, Alain JUDALET, Chantal PLEURDEAU, Christophe RAMBAULT, Jean PESCHER, Eléonore DELAHOUSSE, Nathalie FOSCHIA, Yoann BURET, Barbara CASTANER ADELAIDE, Jacques GUIRONNET, Nathalie GOUABAU, Jacques BERGOFFEN, Jennifer KOCHOKIAN formant la majorité.

Mmes et Mrs Marie PERIGOT, Christelle CAILLEUX, Philippe MARTIN, Franck COQUEREAU, Laurence JOIGNON.

Représentés :

Angélique PERRINE-KAHN par Fabien VETEAU
Agnès KLESSE par Christophe RAMBAULT
Delphine BAZANTÉ par Eléonore DELAHOUSSE.

Quorum : 25/15

Secrétaire de séance :

Jennifer KOCHOKIAN

32- Modification des emplois permanents – EEJ

Rapporteur : Fabien VETEAU, Maire

Considérant que les besoins des services justifient des changements de plannings qui engendrent des modifications de durées hebdomadaires des postes d'animation ou d'entretien ;

Considérant qu'il convient de modifier des emplois permanents pour les ajuster suivant les durées hebdomadaires calculées

Dans ce contexte, il est proposé à compter du 1^{er} septembre 2026 de porter les postes suivants :

- de 17.75 heures à 18.84 heures le poste d'un Agent d'entretien et RSM sur le grade d'Adjoint technique
- de 17.05 heures à 18.58 heures le poste d'un Agent d'animation périscolaire sur le grade d'Adjoint d'animation
- de 23.85 heures à 25.44 heures le poste d'un Agent d'animation périscolaire sur le grade d'Adjoint d'animation

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 mai 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les durées hebdomadaires d'agents titulaires sur des postes permanents, à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet 17.75/35 porté à 18.84/35^{ème}
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non complet 17.05/35 porté à 18.58/35^{ème}
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non complet 23.85/35 porté à 25.44/35^{ème}

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Crée et supprime les postes ci-dessus proposés
- Décide de mettre à jour les tableaux des effectifs
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Collectivité
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)

La secrétaire de séance
Jennifer KOCHOKIAN



Monsieur le Maire
Fabien VÉTEAU

